



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION N°DEL2023-117

Cession rue du Président Wilson - Secours Populaire (Urbanisme)

321

Rapporteur : Jean-Michel POISSON

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	31
Nombre de pouvoirs	8
Votants	39

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures et une minute, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, François JAGUIN, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Pouvoirs

Fouzia KAMAL donne procuration à Talal ABDELKADER, Lydie GUERIN donne procuration à Yucel KISA, Sophie WILLEMEN donne procuration à Ratko KLISURA, Chantal DESEYNE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Hélène BARBE donne procuration à Christine PICARD, Jacques ALIM donne procuration à Cherif DERBALI, Josette MARTIN donne procuration à Nicola CARNEVALE, Carine GENTIL donne procuration à Valentino GAMBUTO

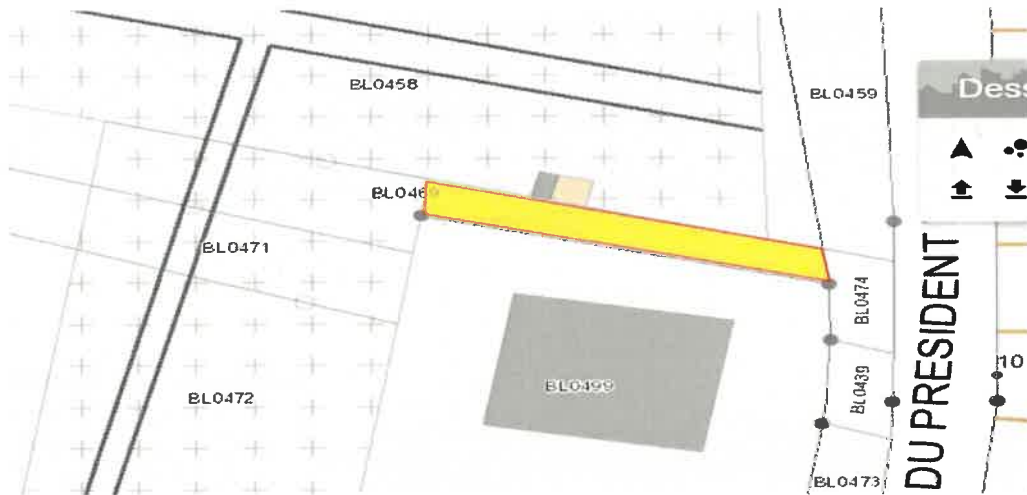
Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amber NIAZ

La commune de Dreux est propriétaire d'une parcelle cadastrée BL469, sis rue du Président Wilson, et d'une contenance de 631 m². Elle est limitrophe du cimetière en partie Est et constitue une partie du cimetière dans sa partie Ouest.

Le Secours Populaire, propriétaire de la parcelle mitoyenne, a sollicité la ville afin d'acquérir à l'Euro symbolique, la partie Est de la parcelle susmentionnée, dans le but de pouvoir étendre ses activités. Cette partie de la parcelle représente environ 270 m².

Par avis en date du 08 juillet 2022, les services du Domaine ont estimé la valeur vénale de l'ensemble de la parcelle cadastrée à 2 200 euros.



La cession peut intervenir au prix de l'euro symbolique ne donnant pas lieu à paiement, à la double condition de :

- Justifier d'un intérêt général
- Des contreparties suffisantes

Le Secours Populaire est une association reconnue d'utilité publique depuis 1945 au niveau national. Par ailleurs, pour être utilisable, des travaux doivent être réalisés pour notamment clôturer la parcelle, et aménager le terrain.

La parcelle est en cours de division.

Vu l'avis du service des domaines en date du 11 janvier 2023,

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins une abstention de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Jean-Michel POISSON,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Approuve la vente au Secours Populaire de la parcelle cadastrée BL469 en cours de division, pour une superficie d'environ 270 m², au prix de 1€ ne donnant pas lieu à paiement, sis rue du Président Wilson,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire en vue de l'application de cette décision.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 29 juin 2023


Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET